Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0124-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0124

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le deux juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 mai 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 81 Procurations : 5

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , M. GUILLOUX Patrick (suppléant de Mme ALLAIN Sonia), M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , Mme BENECH Laurence , Mme BERNABLE Nathalie , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BONNIEC Carole , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , Mme SIMON Sophie (suppléante de M. DELISLE Hervé), Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , Mme FERRIER Florence , Mme FOURNIS-BEYOU Aurore , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme BERTINOTTI Dominique à Mme CADIOU Gaby, M. CANÉVET Fabien à Mme NICOLAS Sonya, M. COCADIN Romuald à M. PHILIPPE Joël, M. LE CREURER Éric à Mme BOIRON Bénédicte, M. LEON Erven à Mme PONTAILLER Catherine

Etaient absents excusés :
M. LE BRAS Jean-François, Mme LE GOFFIC Blanche, M. ROGARD Didier, M. TANGUY Jean-Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du zonage d'assainissement des eaux usées de Perros-Guirec

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0124-DE

Exposé des motifs

Le projet de zonage de la commune de Perros-Guirec a été arrêté le 1er octobre 2025 par délibération du Conseil communautaire.

Suite à la décision de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) du 6 mai 2025, le projet a été dispensé d'évaluation environnementale.

L'étude conclut :

Au retrait du zonage d'assainissement collectif des zones naturelles ;

Au retrait du zonage d'assainissement collectif des secteurs : rue des Ajoncs d'Or (1), rue des Bruyères (2), rue du Tertre (3), rue de Pleumeur (Nord) (4), boulevard Clémenceau (5), route de Kervasclet B (6), chemin de Kergadic (7), route de Pleumeur(Centre) (8), route de Pleumeur (Sud) (9), Traou Morgan (10), rue Gabriel Vicaire (11), rue des Fougères (12), route de Kevelegan (13), rue de Roz ar Wen (Ouest) (14), rue de Roz ar Wen (Est) (15), rue de Pors Nevez (16), rue du Tertre (Nord) (17). (cf annexe 1)

Les autres secteurs restent en assainissement non collectif.

Une enquête publique s'est déroulée du 17 novembre au 17 décembre 2025. Le public s'est exprimé et les réponses ont été apportées dans un mémoire consultable sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté.

À l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au projet, le 9 janvier 2026, assorti d'une recommandation « d'examiner l'inflexion concernant le maintien en zonage collectif du 31, rue des Bruyères » et d'une réserve de « dresser un règlement graphique, à l'échelle, permettant une lecture publique ».

En réponse à la recommandation, l'habitation n'a pas été intégrée au périmètre de zonage à ce stade de la procédure, dans la mesure où des études techniques préalables demeurent nécessaires afin d'évaluer avec précision la faisabilité d'un raccordement au réseau existant. En fonction des résultats des études, l'installation d'une boîte de branchement en limite de propriété sera alors envisagée pour permettre le raccordement futur de l'habitation.

A noter que cette habitation possède un assainissement non conforme mais sans obligation de travaux sauf en cas de vente.

En réponse à la réserve formulée par le commissaire enquêteur relative à l'établissement d'un « règlement graphique à une échelle permettant une lecture aisée par le public », une nouvelle carte a été réalisée.

Celle-ci est établie à une échelle adaptée, sur la base d'un fond de plan OpenStreetMap plus lisible.

Les références cadastrales y ont été intégrées et le zonage a été représenté par une couleur distincte et plus contrastée afin d'en améliorer la compréhension.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0124-DE

Il convient par conséquent d'approuver le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Perros-Guirec.

Le zonage retenu est joint en annexe (2) de la présente délibération.

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'urbanisme ;

VU Le Code de l'environnement ;

VU L'avis favorable avec réserve du commissaire enquêteur ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 86 pour)

DECIDE DE :

APPROUVER Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Perros-Guirec.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 10 JUIN 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 10 JUIN 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

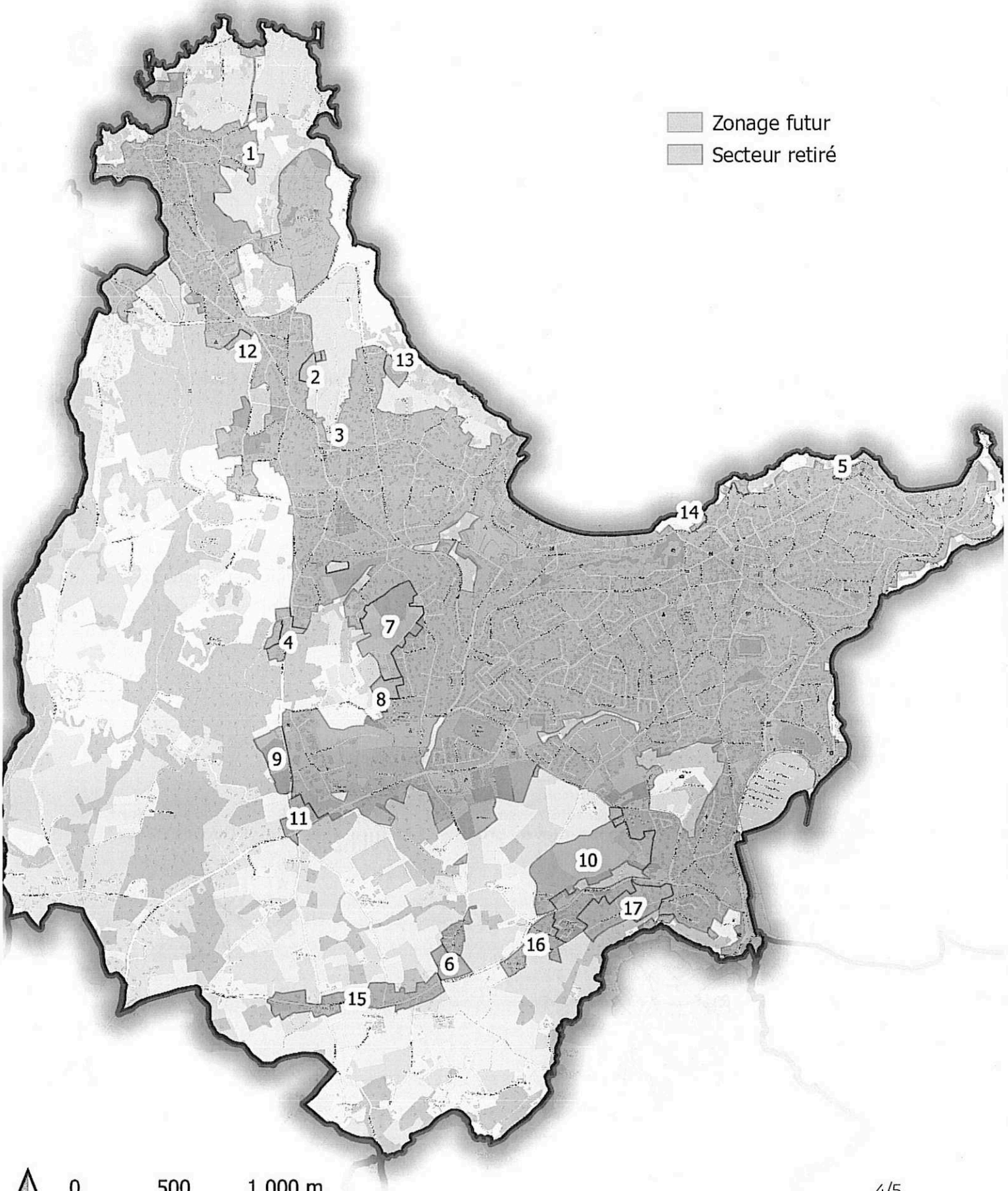
Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0124-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PERROS-GUIREC
Secteurs retirés du zonage



Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0124-DE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE PERROS-GUIREC

